

## VILLE D'AMBERT

### SYNTHESE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2021

#### UN CONTEXTE MARQUE PAR :

- ✓ **La pandémie** qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi de finances 2021. Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par une crise qui perdure en 2021. Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.
- ✓ **La réforme de la fiscalité directe locale**

#### Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales :

**A compter de 2021**, dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale (article 16 de la loi de finances pour 2020), les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). A titre transitoire et jusqu'à sa suppression définitive à compter de 2023, **le produit de la TH sur la résidence principale acquitté par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'État.**

En 2021, les communes continuent de percevoir le produit de la TH sur les résidences secondaires, ce produit est déterminé à partir des bases de l'année 2020 revalorisées par application d'un coefficient de 1.002 et du taux de TH voté par la commune en 2019. Le taux de TH applicable aux résidences secondaires est gelé jusqu'en 2022. Ce n'est qu'en 2023 que les communes retrouvent un pouvoir de taux sur la taxe d'habitation renommée "taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés l'habitation principale".

**A compter de 2021, la perte des recettes de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.**

Les modalités de vote des taux de FDL 2021 sont modifiées :

- taux TH : **Les communes et les EPCI ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2021 et en 2022.**
- taux TFPB : Il n'y a plus de taux départemental, les communes votent leur taux par rapport à un taux de référence majoré de l'ex-taux départemental 2020.

#### Création d'un abattement de 50 % sur la base imposée des locaux industriels

L'article 29 de la loi de finances 2021 prévoit une révision des taux d'intérêt pris en compte dans le calcul des valeurs locatives des locaux industriels (modèles U) par la méthode comptable. Les taux d'intérêt appliqués lors du calcul des valeurs locatives foncières des locaux industriels seront divisés par deux. Cet abattement s'appliquera de manière pérenne.

Cette mesure vise à corriger l'écart constaté dans le rythme d'augmentation des valeurs locatives de ces locaux par rapport à celui des locaux professionnels sur les vingt dernières années. La baisse engendrée par cette mesure devra être visible pour le redevable.

En parallèle la loi prévoit une compensation de la perte générée pour les collectivités locales. La compensation sera égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, la perte de bases résultant de la mesure par le taux de TFPB appliqués en 2020 par la collectivité.

AR PREFECTURE

063-216300038-20210409-DEL2104002-DE  
Regu le 14/04/2021

✓ **Un niveau de DGF 2021 qui devrait globalement rester stable par rapport à 2020**

## **SUR LE PLAN LOCAL :**

Les lignes directrices retenues pour le budget 2021 consistent à continuer à maîtriser les charges et à préserver au mieux les équilibres fondamentaux dans le respect des orientations « politiques » suivantes :

**POLITIQUE FISCALE :** proposition de maintien cette année encore des taux d'imposition à leur niveau actuel.

**PRODUIT DES SERVICES :** comme vu en commissions et approuvé en conseil municipal, les tarifs ont été maintenues, sauf pour certains qui suivent l'augmentation de l'indice du coût de la vie.

**MASSE SALARIALE :** poursuite de la politique de maîtrise des effectifs avec un examen approfondi, et au cas par cas, des conditions de remplacement des agents (GPEC, retraite, absences...). La politique de ressources humaines est cependant fluctuante. La mise en oeuvre du RIFSEEP a permis d'augmenter le pouvoir d'achat des agents concernés tout en restant une charge contenue.

**ACHATS ET CHARGES EXTERNES :** nécessité d'une gestion stricte avec une forte implication des responsables de service, ceci sans perdre de vue la position de centralité de la commune.

**GESTION DU PATRIMOINE :** politique d'optimisation du patrimoine : Au regard des enveloppes budgétaires concernées et des marges dont on dispose (gestion des fluides, isolations, ventes de biens...) la bonne gestion du patrimoine bâti est une priorité pour la collectivité. L'objectif est le suivi rigoureux des locations et la réduction des vacances de logement, le suivi strict des impayés, l'analyse des coûts du bâti et la définition de priorités pour assurer cette bonne gestion.

**DETTE : maîtrise de l'endettement** avec un encours devant se situer, au 31 décembre 2020, aux alentours de 7 307 000 €. La stabilisation de l'encours de dette, en lien avec l'évolution de la capacité de désendettement va constituer pour l'avenir un objectif délicat à tenir puisqu'il est directement impacté par la programmation des investissements. Il convient de s'attacher à préserver **un autofinancement correct** ce qui là encore constitue un vrai challenge.

## **LES BUDGETS 2021 – AGREGATION DES BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total BP</b>
Commune	7 558 940.76	6 180 521.91	<b>13 739 462.67</b>
Abattoir	120 152.29	322 200.00	<b>442 352.29</b>
Assainissement	380 000.00	755 663.00	<b>1 135 663.00</b>
Cinéma	222 380.00	46 005.71	<b>268 385.71</b>
Eau	182 000.00	579 109.00	<b>761 109.00</b>
Régie de chaleur	382 283.48	63 400.00	<b>445 683.48</b>
Régie de l'abattoir	879 358.34	-	<b>879 358.34</b>
<b>Total</b>	<b>9 725 114.87</b>	<b>7 946 899.62</b>	<b>17 672 014.49</b>

AR PREFECTURE

063-216300038-20210409-DEL2104002-DE  
Reçu le 14/04/2021

## LE BUDGET PRINCIPAL

Globalement, le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires rappelées ci-dessus et présentées lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 5 mars 2021 :

SECTION	Projet BP 2020
FONCTIONNEMENT	7 558 940.76 €
INVESTISSEMENT	6 180 521.91 €

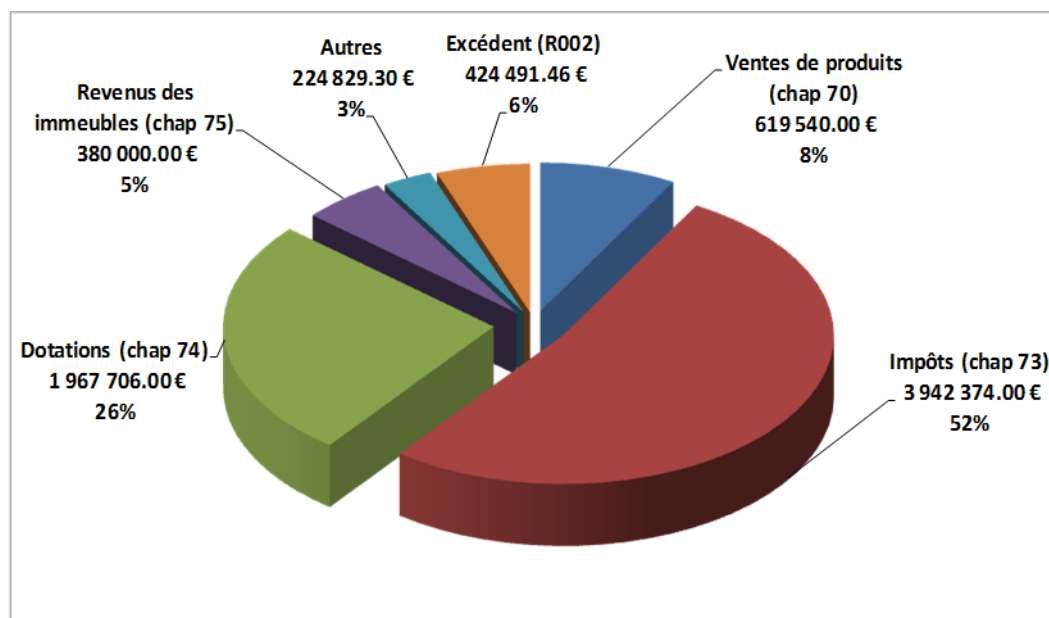
Après avoir abordé dans une première partie les évolutions des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, nous évoquerons en second lieu les contours de la section d'investissement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A) LES RECETTES

- Fiscalité : Maintien cette année encore des taux d'imposition à leur niveau actuel.
- Recettes du domaine : maintien des tarifs, sauf pour certains qui suivent l'augmentation de l'indice du coût de la vie.
- Politique d'optimisation du patrimoine : mise en location maximale des biens et équipements de la commune.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT – 7 558 940.76 €

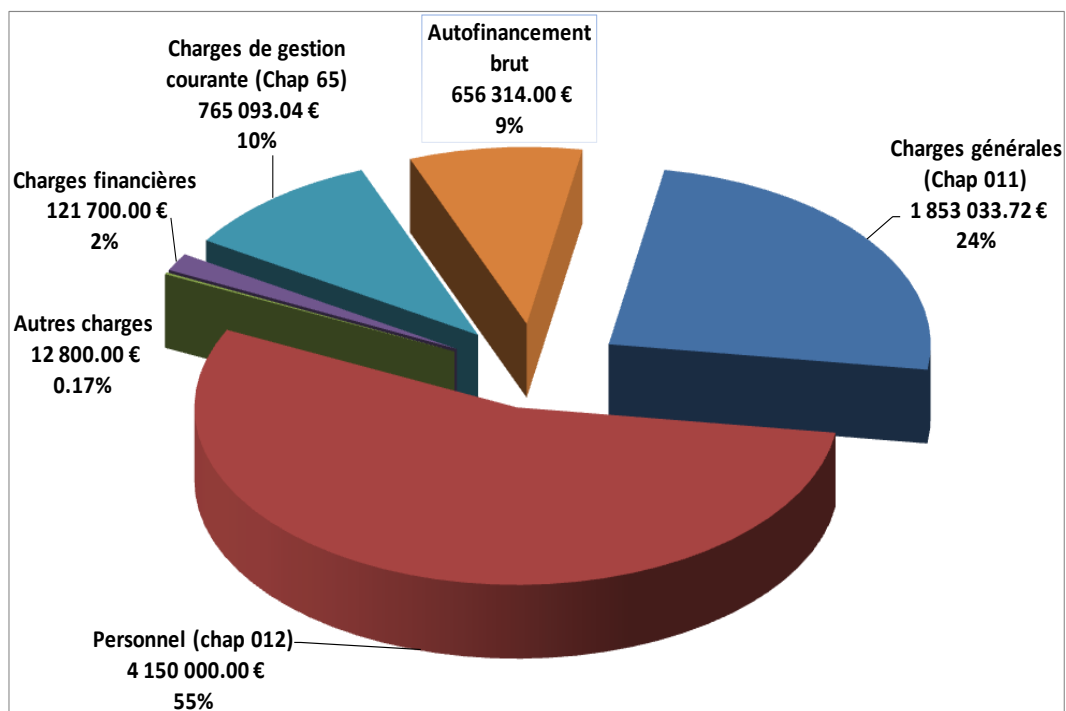


AR PREFECTURE

063-216300038-20210409-DEL2104002-DE  
Regu le 14/04/2021

## B) LES DEPENSES

Le projet de budget 2021 comporte en dépenses un total de crédits de fonctionnement de : **7 558 940.76 €** réparties comme suit :



### ▪ CHARGES DE GESTION (chapitre 011)

Les charges de gestion générale s'établissent à **1 853 033.72 €** contre 1 701 060,73 € au budget primitif 2020. Cette évolution à la hausse est notamment la conséquence de nouvelles dépenses rendues nécessaires :

- Fonctionnement de « Ambert en scène » (4eme trimestre 2021)
- Animations : de nouvelles manifestations, décorations de centre-ville
- Entretien des vêtements de travail Services techniques, formation des agents (recyclage conduite engins, extincteurs
- Entretien des bâtiments : camping, écoles, dégazage chaudières ; Renouvellement des équipements ... ; Entretien des véhicules
- Administration : Abonnement logiciel d'analyse financière

Ceci étant, cette hausse ne doit pas faire perdre de vue la nécessité de poursuivre une politique de rigueur budgétaire, rendue indispensable par la baisse continue ces dernières années des dotations de l'Etat. Cela impose une gestion stricte des achats et des charges externes tout en gardant à l'esprit la position de centralité de la commune.

### ▪ DEPENSES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Les prévisions en matière de personnel sont en légère hausse pour s'établir à 4 150 000 € contre 4 100 000 € en 2020 (+1.2%).

### ▪ CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Le chapitre 65, d'un montant de 765 093.04 € est en hausse en comparaison avec les prévisions 2020 qui s'élevaient à 658 065.58 €, du fait notamment du versement d'une contribution au CDG 69 (67 500 €), du versement d'une dotation d'exploitation pour les budgets de la régie de l'abattoir (25 000 €) et du cinéma (50 000 €).

A noter que ce chapitre prend en compte des prévisions budgétaires relatives aux sections de communes (art 658).

AR PREFECTURE

063-216300038-20210409-DEL2104002-DE  
Regu le 14/04/2021

▪ CHARGES FINANCIERES (chapitres 66 et 16)

Pour 2021, les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 852 000 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;
- 121 700 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

Il est à noter que ce chapitre ne prend pas en compte la dette contractée par l'EPF Smaf et que la commune rembourse également (88 811.32 €).

▪ FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

- des dotations aux amortissements pour 356 314 € ;
- du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour 300 000 €.

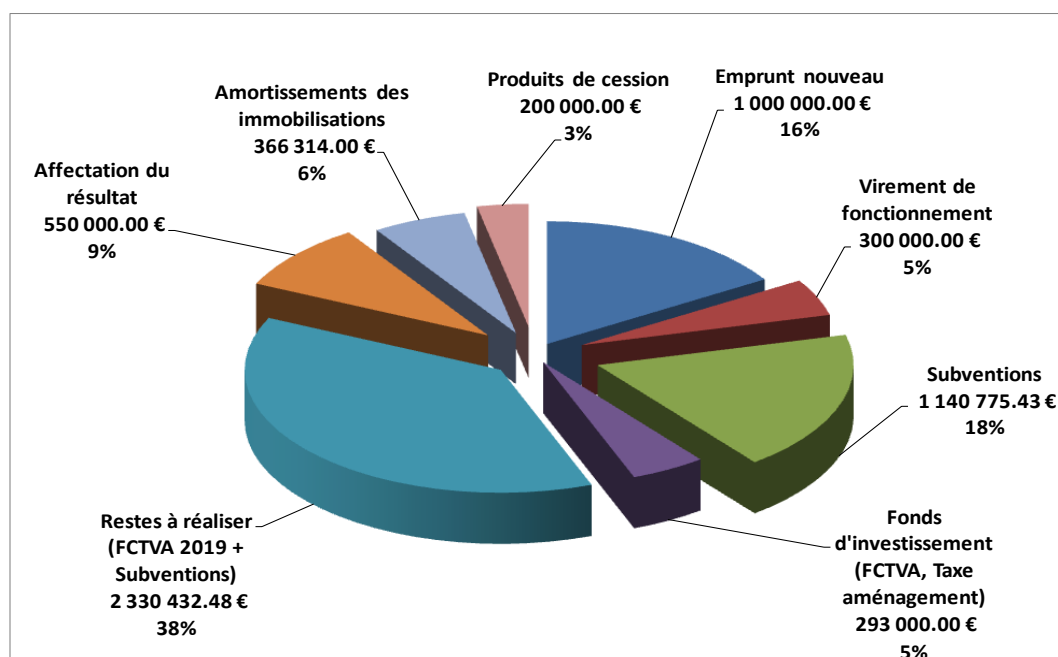
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**A) LES RECETTES 2021**

En 2021 la section d'investissement se composera de la manière suivante :

- **550 000 €** proviendront de l'affectation du résultat 2020;
- **300 000 €** résulteront du virement de la section de fonctionnement ;
- **366 314 €** correspondront à l'amortissement des immobilisations ;
- **293 000 €** seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et de la taxe d'aménagement (chapitre 10) ;
- **1 140 775.43 €** correspondront à de nouvelles subventions d'investissement;
- **200 000 €** proviendront du produit de cession (terrain)
- **2 330 432.48 €** de reste à réaliser (subventions + FCTVA 2019)

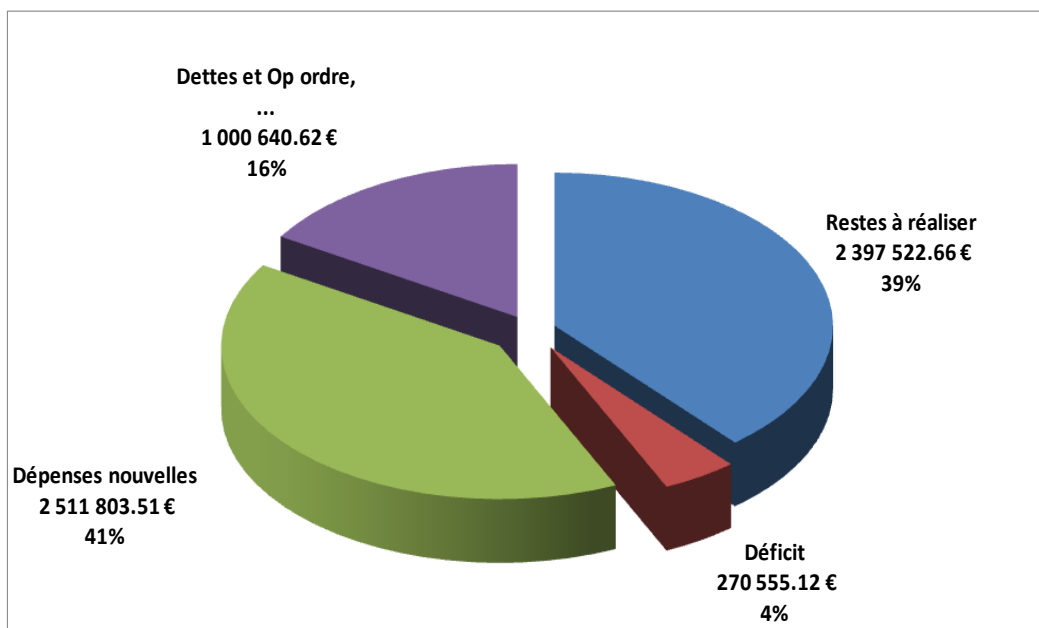
La section sera équilibrée par un emprunt de 1 000 000 €.



AR PREFECTURE

063-216300038-20210409-DEL2104002-DE  
Regu le 14/04/2021

## B) LES DEPENSES 2021



- Les opérations nouvelles 2021 pour un montant total de 2 511 803.51 € avec notamment :
  - ❑ Equipement services - 127 526 €
    - Logiciel métier/ Mobilier / Téléphones portables – 18 696 €
    - Matériel informatique – 60 000 € sur 2 ans
    - Epareuse, Balai tracteur (balayage villages), Broyeur à branches - 76 500€
  - ❑ Enfance - 37 463.80 €
    - Crèche (Chauffage véranda/Electroménager/Couchettes) – 16 103 €
    - RAM (Aménagement à la cité administrative) - 5 000€
    - Matériel informatique écoles maternelle et primaire (30 000€ sur 2 ans)
    - Mixeur restaurant scolaire - 1 360.80 €
  - ❑ Tourisme / Culture/Sport - 209 575 €
    - Camping (Mobilier / Electroménager) - 8 493 €
    - Ecole de musique : flutes – 1 592 €
    - Equipement festivités - 8 650 €
    - Stade : Pareballon & Eclairage LEADS terrain d'honneur – 93 000 €
    - Skatepark : structures complémentaires – 24 000€
    - Terrain de Rugby/Piste Athlétisme : Début maîtrise d'œuvre – 70 000€
  - ❑ Bâtiments - 1 510 360.36 €
    - Mise en sécurité bâtiment Rue Michel Rolle – 20 000€
    - Remplacements chaudières et extincteurs – 25 300€
    - Cité Administrative - Aménagement espace formation - 155 000€
    - Eglise (déambulatoire) – 87 671.73 €
    - Maison des Jeunes/Cité administrative – 1 057 173.63€
    - Mise aux normes Accessibilité – 164 000 €
  - ❑ Maison de santé : Acquisition terrain - 40 000 €
  - ❑ Voirie Urbaine et rurale / Eclairage public (renouvellement/relevé réseau) - 280 090 €
  - ❑ Boulevard Henri IV – Etude de maîtrise d'œuvre - 200 000 €
  - ❑ Attribution de compensation – 104 600 €

AR PREFECTURE

063-216300038-20210409-DEL2104002-DE  
Regu le 14/04/2021

- La dette et les opérations non affectées (subv amortissables, immobilisations, subvention d'équipement) pour 1 000 640.62 €  
dont le remboursement de la dette en capital (banque et EPF SMAF) à hauteur de 940 811,32 € pour les opérations immobilières.
- La reprise du déficit constaté au CA 2020 pour 270 555.12 €
- Les restes à réaliser de 2020 (opérations juridiquement engagées) pour 2 397 522.66 €  
dont les plus significatives sont :
  - Réhabilitation Maison des Jeunes / Cité Administrative = 1 203 669.84€
  - Restauration église = 412 248.28 €
  - Aménagement de bourg = 314 500.00 €
  - Voirie (La Ribbe, La Brugette/La Chardie, Rue du Forez, Rue Méjassol) = 147 845.20 €
  - Vidéoprotection = 124 026.00 €
  - Attribution de compensation = 55 233.20 €
  - Signalétique urbaine = 40 675.20 €
  - Mise aux normes Accessibilité = 36 000.00 €
  - Renouvellement Eclairage Public = 33 179.28 €

BP 2021 - COMMUNE - SYNTHESE					
		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Vote</b>	Crédits 2021	7 558 940,76 €	7 134 449,30 €	3 512 444,13 €	3 850 089,43 €
<b>Reports</b>	RAR 2020	- €	- €	2 397 522,66 €	2 330 432,48 €
	Résultat reporté	- €	424 491,46 €	270 555,12 €	- €
<b>Total</b>		<b>7 558 940,76 €</b>	<b>7 558 940,76 €</b>	<b>6 180 521,91 €</b>	<b>6 180 521,91 €</b>
		<b>Total Dépenses</b>	<b>13 739 462,67 €</b>		
		<b>Total Recettes</b>	<b>13 739 462,67 €</b>		

AR PREFECTURE

063-216300038-20210409-DEL2104002-DE  
Regu le 14/04/2021

## LES BUDGETS ANNEXES

BP 2021 - ASSAINISSEMENT					
		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits 2021	380 000,00 €	380 000,00 €	361 000,49 €	450 090,07 €
Reports	RAR 2020	- €	- €	394 662,51 €	122 422,55 €
	Résultat reporté	- €	- €	- €	183 150,38 €
<b>Total</b>		<b>380 000,00 €</b>	<b>380 000,00 €</b>	<b>755 663,00 €</b>	<b>755 663,00 €</b>
		<b>Total Dépenses</b>	<b>1 135 663,00 €</b>		
		<b>Total Recettes</b>	<b>1 135 663,00 €</b>		

Avec notamment les opérations d'investissement suivantes :

Autorisations de programme / Opérations engagées	<i>Reste à réaliser</i>	<i>Nouveaux crédits</i>
2031 - Diagnostic/Schéma directeur assainissement (SAFEGE)	109 543.25 €	<b>1 000.00 €</b>
2315 - Réseaux niveau maison des jeunes	720.00 €	
2315 - Assainissement La Brugurette / La Chardie	204 399.26 €	
2315 - Assainissement Rue de la Fileterie	30 000.00 €	
2315 - Assainissement La Ribbe Basse	50 000.00 €	
<b>Nouveaux investissements</b>		
Divers		<b>289 100.49 €</b>
TOTAL OPERATIONS		<b>755 663.00 €</b>

AR PREFECTURE

063-216300038-20210409-DEL2104002-DE  
Regu le 14/04/2021



BP 2021 - EAU POTABLE					
		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Vote</b>	<b>Crédits 2021</b>	<b>182 000,00 €</b>	<b>182 000,00 €</b>	<b>370 293,63 €</b>	<b>528 467,74 €</b>
<b>Reports</b>	<b>RAR 2020</b>	- €	- €	<b>208 815,37 €</b>	<b>44 263,88 €</b>
	<b>Résultat reporté</b>	- €	- €	- €	<b>6 377,38 €</b>
<b>Total</b>		<b>182 000,00 €</b>	<b>182 000,00 €</b>	<b>579 109,00 €</b>	<b>579 109,00 €</b>
		<b>Total Dépenses</b>	<b>761 109,00 €</b>		
		<b>Total Recettes</b>	<b>761 109,00 €</b>		

Avec notamment les opérations d'investissement suivantes :

<b>Autorisations de programme / Opérations engagées</b>	<b>Reste à réaliser</b>	<b>Nouveaux crédits</b>
2315 - Réseau eau potable La Bruguerette/La Chardie	115 815.37 €	
2315 - Réseau eau potable Rue de la Fileterie		15 000.00 €
2315 - Réseau eau potable La Ribbe	93 000.00 €	
2315 - Impasse Francisque Prulhière		10 000.00 €
2315 - Cleurette		1 488.00 €
2315 - Bouches à clé Bunangues/Calandre		3 350.00 €
<b>Nouveaux investissements</b>		
2315 - Réservoirs		100 000.00 €
2315 - Conduite sur parcelle fondation Omerin		15 000.00 €
2315 - Captages : début travaux drains et clôtures		150 000.00 €
2315 - Sectorisation réseau (henri IV, magnarot, chardon...)		35 670.00 €
Rachat parcelles PPI Captages à l'EPF SMAF		11 000.00 €
Divers		26 885.63 €
<b>Total Opérations</b>		<b>579 109.00 €</b>

Recours à l'emprunt pour l'équilibre de la section d'investissement à hauteur de 245 955 €

AR PREFECTURE

063-216300038-20210409-DEL2104002-DE  
Regu le 14/04/2021

BP 2021 - CINEMA					
		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Vote</b>	Crédits 2021	222 380,00 €	213 600,20 €	46 005,71 €	46 000,00 €
<b>Reports</b>	RAR 2020	- €	- €	- €	- €
	Résultat reporté	- €	8 779,80 €	- €	5,71 €
<b>Total</b>		222 380,00 €	222 380,00 €	46 005,71 €	46 005,71 €
		<b>Total Dépenses</b>	<b>268 385,71 €</b>		
		<b>Total Recettes</b>	<b>268 385,71 €</b>		

BP 2021 - REGIE DE CHALEUR					
		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Vote</b>	Crédits 2021	382 283,48 €	382 283,48 €	63 400,00 €	62 977,18 €
<b>Reports</b>	RAR 2020	- €	- €	- €	- €
	Résultat reporté	- €	- €	- €	422,82 €
<b>Total</b>		382 283,48 €	382 283,48 €	63 400,00 €	63 400,00 €
		<b>Total Dépenses</b>	<b>445 683,48 €</b>		
		<b>Total Recettes</b>	<b>445 683,48 €</b>		

AR PREFECTURE

063-216300038-20210409-DEL2104002-DE  
Regu le 14/04/2021

BP 2021 - ABATTOIR					
		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits 2021	92 024,33 €	120 152,29 €	311 440,00 €	179 907,58 €
Reports	RAR 2020	- €	- €	10 760,00 €	- €
	Résultat reporté	28 127,96 €	- €	- €	142 292,42 €
Total		120 152,29 €	120 152,29 €	322 200,00 €	322 200,00 €
		Total Dépenses	442 352,29 €		
		Total Recettes	442 352,29 €		

BP 2021 - REGIE DE L'ABATTOIR					
		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits 2021	781 908,00 €	879 358,34 €	- €	- €
Reports	RAR 2020	- €	- €	- €	- €
	Résultat reporté	97 450,34 €	- €	- €	- €
Total		879 358,34 €	879 358,34 €	- €	- €
		Total Dépenses	879 358,34 €		
		Total Recettes	879 358,34 €		

AR PREFECTURE

063-216300038-20210409-DEL2104002-DE  
Regu le 14/04/2021